

KAWULI le mensuel de l'UCSA CGT Mayotte



Novembre 2020

Édito

L'année 2020 se termine bientôt. Avec l'épidémie de covid-19, beaucoup de choses ont été chamboulées dans l'exercice de nos fonctions. Certaines habitudes ont été remises en cause, il a fallu s'adapter à ce virus, et adopter de nouvelles pratiques comme le télétravail. Mais il y a une chose qui n'a pas changé pour l'UCSA-CGT Mayotte : défendre les droits des salariés de Mayotte la 1ère. Droit à préserver la santé, droit à des mesures salariales, droit à des conditions de travail plus fonctionnelles, c'est ce pour quoi se bat l'UCSA-CGT Mayotte depuis sa création.

Conscients que ce travail fourni n'est pas forcément visible aux yeux de tous, nous avons choisi de vous informer mensuellement grâce à notre nouvelle publication. Évolution de la réglementation au travail, compte-rendu des réunions des différentes instances, infos pratiques seront disponibles pour vous informer au mieux de tout ce qui relève de vos droits. Parce que défendre ses droits, c'est d'abord être informé au mieux. Vous pouvez compter sur nous !

Bonne lecture

Informations générales

- ▶ **Un bilan de l'emploi très sombre au niveau national**
- ▶ **Encore une réforme de l'information pour l'Outre-mer**
- ▶ **Que va devenir Malakoff ?**
- ▶ **Un télétravail à encadrer**
- ▶ **Charte d'utilisation de la téléphonie mobile**

L'actu à Mayotte la 1ère

- ▶ **Titularisations : pas mal, mais peut mieux faire**
- ▶ **À quand la prime COVID ?**
- ▶ **Le comité des salaires**
- ▶ **Du matériel à la tête du client ?**
- ▶ **Mayotte la 1ère, Une maison de communication !**
- ▶ **Cocorico !!!**

Bilan de la Rupture conventionnelle collective (RCC)

Au 21 septembre 2020, on dénombre 841 candidatures au départ, 754 départs en retraite et 87 projets professionnels. Le plan de départ n'atteint pas les objectifs initialement fixés par la direction.

Les régions de France 3 contribuent beaucoup aux départs, les Outre-mer, moins concernés, accusent des départs proportionnels au niveau de leurs effectifs dans l'entreprise (14 %) et le Siège montre un réel décalage par rapport au reste de l'entreprise.

	Siège	Régions	Outre-mer
Effectifs du secteur par rapport à l'entreprise	45 %	41 %	14 %
Pourcentage et nombre de départs dans la RCC	38 % (283)	48 % (365)	14 % (106)

Un bilan de l'emploi très sombre au niveau national

Au 30 juin 2020, il apparaît une dégradation sans précédent de la situation de l'emploi à FTV. Il y a 8852,4 ETP (Équivalent temps plein) en moyenne, soit 7988,8 ETP permanents et 863,7 ETP non permanents. La baisse atteint 603,4 ETP par rapport au 30 juin 2019 soit moins 6,81 % en une seule année !

Encore une réforme de l'information pour l'Outre-mer

Après avoir chanté sur tous les toits que les métiers évoluaient et qu'il fallait une rédaction unique pour les trois médias (Télé, radio et internet) dans nos stations Outre-mer, voilà que la direction du pôle OM fait virage à 180 degrés. Désormais chaque média (internet, télé et radio) aura son rédacteur en chef, les rédacteurs en chef adjoints et les responsables d'édition vont disparaître et seront remplacés par des adjoints d'édition. Et lors du dernier CSE central, la direction du pôle OM a promis : « Chaque station devra trouver son modèle, rien n'est imposé. » Quel sera le modèle pour Mayotte la 1^{ère} ? Wait and see...

Concernant le portail de l'Outre-mer, (qui doit en partie remplacer France Ô pour faire nos pays)

L'objectif de 1,3 million de visites serait atteint. Pourtant, un retard dans le nombre de vues est accusé depuis le départ. Des difficultés sont également à signaler nécessitant l'amélioration de l'outil.

Pour la partie éditoriale, la direction souhaite aboutir à la création d'équipes dédiées sans rajout d'ETP dans chaque station (en gros, travailler plus sans moyens humains supplémentaires !). D'autres leviers sont aussi à l'étude : amélioration organisationnelle, planification et gestion des ressources, répartition de la charge au sein des bassins (par tranche horaire), renforcement de la formation, réussir à motiver les équipes, accentuer la visibilité croisée.

Un télétravail à encadrer

Les réunions des 23 septembre et 5 octobre ont été consacrées à élaborer des règles provisoires et déroatoires à l'accord QVT (qualité de vie au travail) afin de mieux cadrer les conditions de télétravail actuelles. Un relevé de conclusions vient d'être signé par la CGT et FO.

Le projet acte une nouvelle flexibilité d'une semaine à l'autre sur les jours de télétravail, en fonction des besoins des salariés, des contraintes de l'activité et du service de chacun. Une sorte de méthode pour mettre en place le télétravail dans les services. De manière à la fois équitable et en répondant aux contraintes sanitaires. Des ajustements seront possibles dans les semaines ou les mois qui viennent en fonction de l'évolution de la situation.

Charte d'utilisation de la téléphonie mobile

France Télévisions a pour projet de doter, à partir du 1^{er} trimestre 2021, l'ensemble des CDI et des CDD en contrat de plus de 6 mois d'un téléphone mobile professionnel, afin qu'ils puissent accéder aux applis et logiciels de l'entreprise.

Dans cette perspective, la direction souhaite annexer une charte d'utilisation au règlement intérieur de l'entreprise. Cette charte précise l'usage professionnel du téléphone et la tolérance pour un usage privé « à titre raisonnable ». Elle indique également les informations auxquelles l'entreprise a accès, notamment les factures indiquant l'heure, la durée et les destinataires des appels.

En ce qui concerne les non-permanents en contrat court, la direction affirme qu'il y a des pools d'équipements génériques qu'ils peuvent utiliser.

Que va devenir Malakoff ?

Organisation de la direction du pôle Outre-mer et de Malakoff : Avec le lancement du portail Outre-mer, l'arrêt de la chaîne France Ô et le lancement de la radio DAB+, la direction estime que l'organisation actuelle n'est plus en adéquation et en cohérence avec les missions et objectifs du Pôle Outre-mer. Elle projette donc de réorganiser la direction du Pôle et l'établissement de Malakoff (10^e station).

Face aux diverses propositions de la direction, la CGT a demandé de clarifier l'organisation à venir en rappelant que le site de Malakoff avait perdu sur la période 2014-2020, 79,5 ETP (19,8 % des effectifs) alors que la perte totale pour les stations était moindre à hauteur de 102,2 ETP (7,4 %).

Titularisations : pas mal, mais peut mieux faire

Mayotte La 1^{ère} se renforce avec 4 titularisations. Ainsi, deux journalistes en plus dans l'effectif des rédactions, une documentaliste et un technicien d'exploitation vidéo et audiovisuelle. De bonnes nouvelles mais rien de bien révolutionnaire.

Chez les journalistes, il s'agit de deux collaborateurs de longues dates. Leurs intégrations ont été rendues possibles après le départ à la retraite de René Lataste et Emmanuel Tusevo. Pas de création de poste mais des titularisations pour combler un vide... Gardons espoir, les rédactions finiront par avoir l'effectif qui pourra permettre la couverture de toute l'actualité d'un territoire aux enjeux cruciaux. Souhaitons la bienvenue à Chafanti Ali Baco, Journaliste Rédactrice et Hassadi Razafitseheno, Journaliste reporter d'images.

Renfort également aux archives, Moinahouri Madi Oussenen est rejointe définitivement par Moina Hamissi Moussa Miradji. Une intégration inespérée mais à saluer. Désormais, il faudrait se pencher sur l'acheminement des images d'archives vers le montage qui très souvent pose problème... des images illisibles et de caractères spéciaux dans les séquences d'images qui font planter les machines. Une réelle frustration dans la fabrication des journaux et autres productions.

Et si la direction commençait à s'intéresser au sujet ? Se serait bien sympa ! Oui, il est temps de tout mettre en œuvre pour sauver notre patrimoine audiovisuelle. Le service des archives est en souffrance. Il y'a une perte alarmante de sujets, de magazines et toutes productions sans que personne ne s'en émeut.

Bref ! Nous ne parlons que des bonnes nouvelles !

Moina Hamissi Moussa Miradji, nous te souhaitons une heureuse carrière.

En régie, c'est Harithi Colo qui fait son entrée dans les rangs des techniciens « CDisés ». Il occupe le poste de technicien d'exploitation vidéo et audiovisuelle. Du Sang presque neuf là aussi, puisqu'il s'agit également d'un collaborateur de longues dates.. Bienvenue à toi. Nous te souhaitons une belle aventure.

Des intégrations et des évolutions. Ainsi, Abdou Sakani passe de chef de fabrication à adjoint au responsable technique. Toutes nos félicitations !

Toujours soucieux des intérêts des salariés de Mayotte La 1^{ère}., l'UCSA CGT continue le combat contre la précarité.

Et parmi les bonnes nouvelles, deux salariés à temps partiels depuis plusieurs années sont passés à plein temps. Il s'agit de Bouchourani Attoumani et Zouhouria Hamza. Moussilimati Saïd est passée de 50 à 70%. Le 100% reste l'objectif.

L'UCSA CGT ne lâchera pas ses efforts pour que tous les collaborateurs qui sont dans une situation similaire puissent quitter cette précarité, à travers la proposition d'un plan pluriannuel. On pense notamment à Abderemane SAID, à Mze mogné Saïd Hachim, Doulkamal MAOULIDA, Saandati OMAR, Ben Mohamed CHADHOULI, Salime PALA, Soibaha MIKIDADI, Zéna MOUSTOIFA ainsi qu'à Faiz Attoumane.

Ainsi va la vie à Mayotte La 1^{ère}

À quand la prime COVID ?

Suite aux annonces faites par le président de la République Emmanuel Macron au début du confinement, une prime exceptionnelle doit être versée aux agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en France.

En effet, le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale est paru au Journal officiel du 15 mai 2020. La prime doit être versée aux agents qui ont assuré la continuité des services publics, avec un montant déterminé par l'employeur dans la limite de 1000 euros.

À notre niveau à Mayotte la 1^{ère}, tous ceux qui ont participé en présentiel à la production des JT quotidiens et autres émissions durant le confinement de mars à mai 2020 y ont pleinement droit. Or, à ce jour, aucune prime n'a encore été versée et à ce propos l'UCSA-CGT Mayotte reste attentive.

Une enveloppe COVID 19 devait être mise en paie ce mois de novembre 2020 ! Les chefs de service devaient remonter les tableaux de service des collaborateurs concernés afin qu'ils bénéficient de la prime... À suivre !!

Nous veillons à ce que notre Direction respecte cet engagement.

Le comité des salaires

A quoi ça sert ?

Le comité des salaires est l'instance chargée d'examiner les cas de chaque salarié afin de lui attribuer ou non une mesure individuelle hormis les cadres et managers. En règle générale, la parité homme-femme est respectée.

Comment ça marche ?

Chaque chef de service soumet une liste de collaborateurs dont il estime méritant. La liste est remise à la direction et elle examine alors au cas par cas. L'attribution des promotions est faite en fonction de l'enveloppe. Ne vous méprenez pas, tous ne reçoivent pas une promotion, aussi méritants soient-ils. Des exemples, on en a vu !

On parle de « mesures individuelles au choix », celles attribuées par son N+1 en « reconnaissance des mérites professionnels ». Ce qui n'est pas toujours le cas !

Une mesure individuelle est automatique au bout de 3 ans, sauf opposition de son N+1. Dans ce cas, il doit le justifier, oralement, au cours de l'entretien annuel.

Même chose au bout de 4 ans, mais en cas de refus, le supérieur hiérarchique doit non seulement se justifier, mais aussi proposer

au salarié « un plan de développement des compétences » (formation destinée à corriger les carences professionnelles. Dans les faits, cette formation n'est jamais proposée.

Automatisme à 5 ans. Pas de possibilité pour la hiérarchie de s'y opposer, c'est le « filet de sécurité ». Mais cet automatisme peut déboucher sur LA mesure punitive : le minimum du minimum, fixé à 614 € brut/annuel.... Au bout de 5 ans, merci !

Les promotions dans l'encadrement ainsi que certaines revalorisations liées à la mobilité, ne sont pas prises sur ce budget, ce sont des mesures structurelles.

Quel bilan pour 2019 ?

Chez les PTA, il y a eu 18 mesures et 12 chez les journalistes.

Et 2020 ?

En 2020, seuls 7 salariés ont donné leur accord aux élus pour regarder de près leurs dossiers. 7 sur 93. Soit tout va bien, soit le personnel n'est pas assez informé sur ses droits. Alors Mesdames et Messieurs, si vous avez le sentiment d'être discriminés concernant votre carrière, rapprochez-vous de l'UCSA CGT.

Mayotte la 1ère, Une maison de communication !

Quoi ? Pardon ?

Oui, c'est bien cela. Mayotte la 1ere est une maison de communication mais...qui ne communique pas ! Voyez-vous, certains ne s'adressent pas la parole. On s'en moque, me direz-vous ! Et je suis du même avis d'ailleurs.

Mais la devise, "on n'est pas là pour s'aimer" a des limites.

Nous ne sommes pas là pour nous aimer mais pour travailler et travailler ensemble !

Force est de constater qu'un individu (ou plusieurs) estime qu'il n'a pas à solliciter l'avis des uns et les autres avant toute décision. Même quand la décision a un impact direct et parfois néfaste sur le fonctionnement de tout un service.

Ainsi, il y a un ou des salariés qui ont une très lourde tâche. Effacer ! Effacer des rushs. Un travail tellement périlleux qu'en fonction de qui est à la baguette, on préfère tout faire disparaître. Au moins, on ne lui dira pas qu'il n'a pas fait le job! Mais en faisant "son job", il met à la poubelle les efforts des autres.

Dans une entreprise où le sous-effectif n'est plus à démonter, chaque tournage, chaque réalisation est une victoire.

Combien de fois des rushs, des sujets, des émissions se sont évaporés dans la nature après le passage du super nettoyeur ?

Il nettoie tout et ne laisse aucune trace ! "Monsieur propre" ne lui arrive pas à la cheville !

Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir répété, expliqué et réitéré la demande de consulter d'abord les personnes appropriées avant tout acte irréversible !

En vain ! La communication ne passe pas !

La communication justement...ce ne sont pas que des paroles. La communication, ce sont surtout les actes ! La communication, c'est l'image que l'on renvoie aux autres !

Un jour, peut-être, la direction de Mayotte La 1ere se penchera sur le dernier aspect. Mais en attendant, quelques agissements ou plutôt l'absence et l'inaction montrent à quel point notre image est chaque jour mise en danger !

Elle doit aussi mettre tout en œuvre pour sauver notre patrimoine audiovisuel constitué d'archives victimes aujourd'hui d'une perte alarmante des sujets, magazines ou autre production. Aujourd'hui, personne ne s'en émeut et c'est franchement regrettable.

Du matériel à la tête du client ?

Pour effectuer nos tâches au mieux, l'entreprise met à disposition de certains collaborateurs des ordinateurs et téléphones portables.

Mais avouons-le, leur distribution reste un mystère. Sur quels critères sont-ils attribués ? Nous avons l'impression qu'ils servent d'outils pour faire campagne pour les prochaines élections professionnelles.

Le plus drôle ou le plus irritant (c'est selon), c'est que certains se demandent pourquoi ils ont reçu un ordi portable alors que d'autres qui en ont besoin n'y ont pas droit.

Et certains ont les derniers modèles et d'autres ont des appareils datant de plusieurs années. Faut-il avoir la tête du bon client pour obtenir ce matériel ?

L'UCSA-CGT exige une répartition en fonction de critères professionnels et objectifs.

Cocorico !!!

Coup de projecteur sur l'intégration de la journaliste Anastasia Laguerra.....à Saint Pierre et Miquelon ! L'UCSA CGT tient à féliciter chaleureusement celle qui a rejoint la rédaction de Mayotte la 1ere en novembre 2016 et qui décroche un poste de journaliste rédactrice. Un pincement au cœur puisque c'est Mayotte la 1ere qui devra se passer d'un bon élément mais Une fierté inouïe...c'est Mayotte qui s'apprête à exporter son talent. Ana, chausse tes bottes, enfile tes vêtements bien chauds et fais nous honneur! Bon vent et à très vite! Dagoni haho Maoré. Utsendra, utso regueya !

Autre challenge à souligner. Celui de Geniale Attoumani. Elle a assuré deux semaines de présentation du 12/13 de France 3. Une belle aventure dans le cadre de la semaine « cœur outre-mer » sur France télévisions.

La promotion de nos compétences au-delà de notre département est l'ADN de l'UCSA CGT Mayotte qui continuera à pousser haut tous ceux et celles qui ont les qualités professionnelles et la volonté de nous représenter dans le réseau FTV.

Bureau de l'UCSA-CGT Mayotte

Secrétaire général

Abal-Kassim Ali Combo

1^{er} secrétaire général adjoint chargé de l'administration

Papinot Zaïdani

2^e secrétaire générale adjointe chargée de l'organisation et de la communication

Aminat Ouldamedine « Youmna »

Trésorier

Maoulida Boinahery

Trésorière adjointe

Moinahouri Madi Oussené

Délégué syndical

Attoumani Simba

Représentante de l'UCSA CGT Mayotte au Conseil économique et social

Yasmine Djaffar

Pour tout renseignement, veuillez vous approcher de ces personnes ou sinon écrire à

uvoimoja-

csa.mayotte@francetv.fr

**L'UCSA CGT Mayotte
vous donne la parole, vos coups de gueules, vos
messages, vos réactions, vos sentiments
dans votre journal « KAWULI »
tous les mois sur Mayotte la 1ère**